



FRAIS D'ECOLAGE ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Pour toute première demande d'admission, des frais de dossier non-remboursables de 10.000 FCFA sont à verser lors du dépôt de la fiche de demande d'inscription.

CLASSES	Inscription	Réinscription	Frais d'écolage annuel	Total nouveaux élèves	Total anciens élèves
MATERNELLE	45 000	30 000	220 000	265 000	250 000
PRIMAIRE	45 000	30 000	210 000	255 000	240 000

FACILITE DE PAIEMENT - PAIEMENT ECHELONNE

CLASSES	1 ^{er} versement obligatoire Payable en septembre (nouveaux élèves)	1 ^{er} versement obligatoire Payable en septembre (anciens élèves)	Echelonnement du Reliquat en 3 tranches (soldé en Janvier 2023)
MATERNELLE	85 000	70 000	Nov - Dec - Jan
PRIMAIRE	75 000	60 000	Nov - Dec - Jan

- Le 1^{er} versement obligatoire affiché dans le tableau ci-dessus est **NON NEGOCIABLE**
- Des remises seront accordées aux parents dans les cas suivants:
 - 5% à ceux qui paieront la totalité des frais à la rentrée scolaire
 - Pour ceux qui auront au moins 3 enfants scolarisés dans l'école, 5% sur le 3^{ème} enfant

NB : Tout retard de paiement entrainerait des frais supplémentaires de 2% de la somme due en sus par mois ou fraction de mois de retard.

CANTINE :

Une cantine est disponible au sein de l'école. Les parents peuvent faire le choix d'inscrire leurs enfants à la cantine pour le gouter et/ou le déjeuner. Le menu est varié par trimestre et communiqué aux parents en début de trimestre.

NB : L'inscription à la cantine est annuelle mais payable mensuellement et en début du mois.

CANTINE	Montant mensuel
GOUTER	7 000
DEJEUNER	10 000

*Un repas occasionnel à la cantine est facturé à 1500 FCFA.

PERISCOLAIRE : 8 000 FCFA par mois et par activité. NB : L'inscription est annuelle avec une facilité de paiement mensuel.

ACTIVITE AU CHOIX (Pour développer la confiance en soi et la créativité chez l'enfant) – Tous les mercredis et vendredis soir	THEATRE	DANSE TRADITIONNELLE	ART PLASTIQUE
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------	----------------------	---------------

UNIFORME : Une tenue correcte est exigée (vêtements, chaussures, coiffure)

Les élèves doivent porter l'uniforme de la Capucine et respecter le code des couleurs défini comme suit :

- Pantalon ou jupe noir uni (jeans autorisés)
- Un Polo de couleur vert orange en vente à l'école au prix unitaire de **6 000 FCFA**

COTISATION DES PARENTS D'ELEVES POUR L'APE = 5 000 FCFA par enfant.

NB : Toute somme versée est non remboursable